

## SALAIRES RIEN NE VA PLUS

Plus de 15 jours après les déclarations de la Direction Générale (fin octobre) concernant les bons résultats de Nissan, "*une contribution positive (les bons résultats de la filiale japonaise) de l'ordre de 2,46 milliards de Francs (375 millions d'Euros)*" les salariés Renault n'ont toujours rien vu venir à eux.

En effet pour le 1er semestre 2000, Nissan a annoncé un résultat net de 11,67 milliards de Francs (1,78 milliard d'Euros) et dégage une marge opérationnelle de 4,5%, alors que les objectifs de Ghosn était de les atteindre qu'en 2002.

L'action de Nissan a gagné, à la bourse de Tokyo, 70% depuis le début de l'année.

Renault qui avait déboursé 31 milliards de Francs (4,7 milliards d'Euros) en mars 1999 pour devenir le principal actionnaire avec 36,8% des actions, a plus que doublé sa mise puisque la participation de Renault dans Nissan vaut aujourd'hui 74,8 milliards de Francs (11,4 milliards d'Euros). L'action Renault a, elle, gagné à la bourse de Paris 10% depuis le 1er janvier 2000.

Donc on voit que les efforts que les salariés ont "*consentis*" dans le rachat de Nissan payent aujourd'hui, mais ce ne sont pas eux qui sont les gagnants, ce sont les actionnaires qui une fois de plus vont tirer les marrons du feu.

Lorsque la direction investit, elle dit aux salariés : "*c'est pour votre bien, c'est l'avenir qui est en jeu.*" Et lorsque tout va bien elle ne dit rien. Tout part aux actionnaires.

Il serait temps que la direction pense aux salariés, car le mécontentement monte et tout laisse à penser que cela pourrait exploser.

Les bons résultats sont là. Toute la presse le dit et pas seulement chez Renault, mais aussi en France. La situation se redresse, l'économie est florissante, mais pas pour les salariés.

Cette année les salaires n'ont augmenté que de 1,5%, alors que le coût de la vie était déjà de 1,57% d'augmentation en septembre (indice INSEE janvier 101.3, septembre 102.9) et que les augmentations de l'essence et du gaz sont apparues après.

En ce qui concerne la prime d'intéressement, (que SUD ne considère pas comme faisant partie du salaire) plus ça va, plus ça baisse :

	AVANCE	INTERESSEMENT
	Pour 1000fr de salaire de base	
1998	300	905
1999	250	384
2000	225	?

## A Guyancourt que pouvons nous faire ?

A l'exemple de Flins, où les 5 organisations locales se sont réunies et ont fait un communiqué commun au sujet des salaires, une intersyndicale a eu lieu vendredi dernier à Guyancourt.

Etaient présents, la CGT, la CFDT, CGT-FO et SUD.

La CFE-CGC a fait savoir par le représentant CGT-FO qu'elle ne viendrait plus tant que SUD n'aurait pas fait des excuses publiques au sujet du terme "criminel" (employé dans le tract n° 36 du 26/10/2000 et demande une condamnation par la CGT de notre déclaration concernant les signataires de l'accord des 35 heures.

Si ces messieurs font passer leur susceptibilité avant l'intérêt des salariés, nous n'y pouvons rien.

S'il y a des excuses à faire, ce sont eux qui doivent les faire auprès des salariés qui subissent la mise en place de la flexibilité. Nous l'avions dénoncé à l'époque des négociations, et nous la combattons à chaque mise en place de nouveaux horaires de travail. Cette flexibilité qui commence à détruire la vie de famille, qui permet le travail en équipe, les périodes rouges, le forfait jour pour les cadres, qui fait que nous ne voyons plus nos conjoints (tes) et nos enfants.

*Criminel: qui est coupable d'une grave infraction à la morale, ou d'une infraction que les lois punissent d'une peine afflictive ou infamante. (définition du Robert)*

Et bien oui notre MORALE est contre cette signature et celle ci est donc criminelle.

Après une explication de texte pour les signataires présents à l'intersyndicale il a été décidé d'un tract commun appelant à l'ouverture des négociations sur les salaires.

D'ores et déjà la position de SUD est un rattrapage uniforme sur tous les salaires, et l'intégration des primes dans les salaires de base.

**Ce qu'il nous faut ce sont 1500fr uniformes pour tous.**

## ELECTIONS CE et DP

Le tribunal de Versailles donnera son jugement mardi 21 novembre 2000 au sujet des effectifs à considérer pour les élections DP et CE.